



COMMUNE DE MARQUILLIES
-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt et un février deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : M. Jean-Michel CARPENTIER, Mme Blandine MORTREUX, M. Éric BOCQUET, Mme Céline LEJOSNE, M. Laurent BUISINE, M. Jocelyn GHÉSELLE, Mme Louissette MAILLY, M. Didier DAMIDE, M. Yves LEFRANCQ, M. Pierre PAPEGHIN, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Dominique DHENNIN, Mme Viviane DELEVALLÉE

Ont donné Pouvoir : M. Sébastien DEFECHEUREUX à Mme Blandine MORTREUX, Mme Monique CORNILLE à M. Jean-Michel CARPENTIER, Mme Catherine HAEYAERT à Mme Céline LEJOSNE, Mme Vanessa LESAFFRE à M. Didier DAMIDE

Absents : M. Philippe BIRO, Mme Anne-Katy ROLAND

Délibération n°15/25

Objet : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Article L.1411-5,

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'élection municipale et du renouveau de la nouvelle mandature, il convient de procéder à l'élection des nouveaux membres qui constitueront la Commission d'Appel d'Offre de la Commune.

Après débats et échanges, l'Assemblée délibérante décide, à l'unanimité :

- de valider les Articles suivants

ARTICLE 1 : SCRUTIN PUBLIC

Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des Conseillers membres de la Commission d'Appel d'Offre.

ARTICLE 2 : L'ÉLECTION DES MEMBRES

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour l'élection des Conseillers municipaux membres de la Commission d'Appel d'Offre, et en conformité avec les dispositions du code, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de la Commission d'Appel d'Offre :

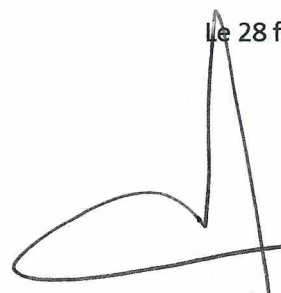
COMMISSAIRES	SUPPLÉANTS
1 - PAPEGHIN Pierre	1 - GHÉSELLE Jocelyn
2 - BUISINE Laurent	2 - MORTREUX Blandine
3 - DAMIDE Didier	3 - BIRO Philippe

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 28 février 2025

Le Maire


Éric BOCQUET



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication